

650 - Aides au sport

**Proposition de composition et fonctionnement
de la Commission Départementale
des Espaces, Sites et Itinéraires**

Rapport n° CD/2018/003

Service Chef de file :

J530 - Service des sports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'Alsace est une terre d'itinérance douce par excellence. Pour consolider ce formidable atout, le Département du Bas Rhin investit fortement dans le développement des activités de pleine nature et notamment dans la marche nordique et le vélo. Ses 1000 kms de pistes cyclables ou des sites exceptionnels de randonnées en témoignent.

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) joue un rôle majeur dans le développement de ces pratiques et évolue dans son fonctionnement pour réponse aux nouveaux défis sportifs, touristiques et sociétaux dans lesquels elle s'implique.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de créer un siège à la Commission pour le Comité Départemental de Course d'Orientation et d'approuver les termes du projet de règlement intérieur modifié de la commission.

L'Alsace est une terre d'itinérance douce par excellence. Pour consolider ce formidable atout, le Département du Bas Rhin investit fortement dans le développement des activités de pleine nature et notamment dans la marche nordique et le vélo. Ses 1000 kms de pistes cyclables ou des sites exceptionnels de randonnées en témoignent.

Il s'agit pour le Département d'être un acteur majeur du cadre de vie et du parcours de vie de chacun bas-rhinois, en conciliant une approche d'aménageur des espaces et des équipements et de développement des pratiques sportives et touristiques.

Le Département s'engage ainsi fortement en faveur de l'attractivité du territoire et de soutien des partenaires comme acteur majeur des politiques de santé et d'épanouissement des bas-rhinois.

Ce volontarisme politique se matérialise au travers de deux leviers principaux :

- la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) comme lieu de concertation et instance consultative.

- le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) : il s'agit d'un inventaire cartographié des espaces, sites et itinéraires de sports de nature, et d'un outil de planification pour la gestion des sports de nature sur le territoire.

Par délibération n° CG2006/145 du 12 décembre 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'initier cette démarche.

Par délibération n°CG/2008/143 du 15 et 16 décembre 2008, le Conseil Général a procédé à l'installation de la CDESI, en précisant sa composition, son rôle, ses missions, ainsi qu'en fixant son règlement intérieur.

La CDESI répond à 3 enjeux :

- privilégier les sports de nature, en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratique ;
- maîtriser les pratiques de sports de nature dans les milieux naturels fragiles, en tenant compte notamment des incidences environnementales ;
- favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels et prévenir les conflits d'usage entre pratiquants et propriétaires.

À ce titre, la CDESI :

- participe à l'élaboration du PDESI ;
- est consultée pour avis sur tout projet d'inscription au plan ;
- intervient dans la médiation des conflits d'usage ;
- est consultée par le Conseil Départemental pour la définition d'une stratégie de développement, et participe à l'évaluation des résultats.

Les sports de nature constituent pour le Département un enjeu majeur du développement et de l'attractivité des territoires. Ils constituent un vecteur positif pour la qualité environnementale, le développement local, le développement touristique, l'épanouissement personnel, ainsi que pour la création d'emplois.

Le présent rapport a pour objet de proposer une mise à jour de la composition et du fonctionnement de la CDESI.

1. Composition de la CDESI

La composition de la CDESI a été fixée par délibération n°CG/2008/143 de l'Assemblée Départementale du 15 et 16 décembre 2008, comme suit :

	Membres	Nombre de sièges
Mouvement sportif	Comité Départemental Olympique et Sportif	1
	Comité Départemental de Canoë-Kayak	1
	Comité Départemental de Tourisme Equestre	1
	Comité Départemental de Cyclotourisme	1
	Comité Départemental de Ski	1
	Comité Départemental de Vol Libre	1
	Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade	1
	Comité Régional Handisport	1
	Club Vosgien	1
Usagers	Syndicat des Accompagnateurs en Montagne	1
	Collectif de Défense des Loisirs Verts (CODEVER)	1
	Alsace Développement Tourisme	1
	Alsace Nature	1
	Conservatoire des Sites Alsaciens	1
	Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	1
	Fédération Départementale de la Pêche	1
	Centre Régional de la Propriété Forestière	1
	Chambre d'Agriculture	1
	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	1
Elus et Etat	Association Départementale des Maires	2
	Conseil Départemental (dont Président CDESI)	6
	Représentants de l'Etat désignés par le Préfet	2
	Nombre de sièges	29

Le Comité Départemental de Course d'Orientation a fait acte de candidature pour intégrer la présente commission.

Le Comité Départemental de Course d'Orientation est un partenaire privilégié du Département. Il a en effet largement contribué à la création d'un parcours d'orientation permanent au Champ du Feu et répond toujours présent pour proposer des animations lors de manifestations sur différents sites du territoire.

En raison de son implication territoriale, de l'intérêt croissant du développement de cette discipline, de ses actions de valorisation de sites et de prise en compte de l'environnement, c'est un partenaire qui pourrait utilement siéger au sein de la commission.

Aussi, la CDESI a proposé le 15 janvier 2018, à l'unanimité, la création d'un siège supplémentaire pour accueillir un représentant de ce comité.

Il est proposé à l'Assemblée Plénière de décider de donner suite à l'avis favorable émis par la CDESI lors de sa réunion du 15 janvier 2018, concernant la création d'un siège supplémentaire, permettant d'accueillir un représentant du Comité Départemental de Course d'Orientation et portant ainsi le nombre de membres total de 29 à 30.

2. Présidence de la CDESI

Par application de l'article 1^{er} du règlement intérieur de la CDESI, le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin est le Président de la CDESI. Celui-ci peut décider de se faire représenter par un Conseiller Départemental.

M. Philippe MEYER représentait le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin à la présidence de la CDESI depuis septembre 2015.

Ce dernier ne souhaitant plus siéger au sein de cette commission à ce titre, le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin a désigné Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER pour le représenter à la présidence de cette commission.

Il est proposé à l'Assemblée Plénière de prendre acte de cette désignation.

3. Règlement intérieur de la CDESI

La CDESI, du fait des acteurs divers qu'elle réunit et des sujets qu'elle a à traiter (conflits d'usage notamment), doit être dotée d'un règlement intérieur, spécifiant son fonctionnement général.

Ce règlement adopté par délibération n° CG/2008/143 des 15 et 16 décembre 2008, nécessite une mise à jour et des compléments, notamment qu'une règle de diffusion des comptes rendus soit fixée.

Il est proposé à l'Assemblée Plénière de valider la proposition de règlement intérieur figurant en annexe , du présent rapport .

4. Proposition de délégation à la Commission Permanente

Il est proposé à l'Assemblée Plénière de décider de déléguer à la Commission Permanente l'ensemble des décisions relatives à la composition et à la mise à jour du règlement intérieur de la CDESI.

La commission des Dynamiques territoriales, réunie le 12 mars 2018, a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, et sur avis de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du 15 janvier 2018, le Conseil Départemental décide :

- de créer un siège supplémentaire à la CDESI au sein du groupe « Mouvement sportif », portant ainsi le nombre de membres de la CDESI de 29 à 30;*
- d'attribuer ce siège supplémentaire au Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin ;*
- de prendre acte de la désignation de MME Nathalie MARAJO-GUTHMULLER pour représenter le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à la Présidence de la CDESI;*
- d'approuver les termes du règlement intérieur de la CDESI mis à jour et annexé à la présente délibération;*
- de déléguer à la Commission Permanente l'ensemble des décisions à prendre relatives à la composition et à la mise à jour du règlement intérieur de la CDESI.*

Strasbourg, le 14/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY